



Des collaborateurs des autorités administratives, tous adjoints préfectoraux, suivent une formation de deux jours depuis ce mardi 22 février à Yaoundé.

Il est question de réduire les condamnations pécuniaires régulièrement prononcées contre l'État du Cameroun par les tribunaux administratifs, suite à la contestation par des tiers d'un acte administratif.

Les travaux ont été ouverts par le secrétaire général du ministère de l'Administration territoriale, Yves Christian Edoa Effa.